

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA
M.R.C. DE MATAWINIE**

**LUNDI
3 OCT 2016
2016-10-03**

**Session ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 octobre 2016
à 20 heures, heure ordinaire des assemblées.**

**Étaient présents : Messieurs Pierre-Michel Gadoury, Bernard
Chassé, Mario Tremblay, Denis Jeanson, mesdames Annie
Bélanger et Isabelle Desrosiers**

Était absent :

Sous la présidence du Maire monsieur Normand Champagne

II Y A QUORUM

**Le Maire, monsieur Normand Champagne, procède à l'ouverture
de la présente assemblée.**

2016-326

**Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du Conseil
tenue le 12 septembre 2016**

Proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QUE : le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil tenue le
12 septembre 2016 soit et est adopté;

Adopté unanimement.

**Le Maire monsieur Normand Champagne, procède au dépôt de
la liste des rapports, documents et correspondances reçus et la
Directrice générale, madame Nicole D. Archambault en fait
lecture.**

2016-327

Club Quad Mégaroues Joliettes (B-1774)

Comme par les années passées, le Club Mégaroues réitère sa demande de pouvoir circuler sur le territoire de la municipalité, selon une liste détaillée des passages de leurs sentiers. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : la municipalité accepte la demande du Club Mégaroues Joliette de circuler sur les sentiers de notre territoire selon la liste déposée, conditionnel à ce qu'il n'y ait aucune plainte des citoyens;

QU' : advenant qu'une plainte soit déposée, la municipalité pourra reconsidérer sa décision;

QUE : demande soit faite au club Mégaroues de procéder à l'installation d'une signalisation adéquate afin de bien identifier les passages;

Adopté unanimement.

2016-328

Ligue de balle (N/D B-0480)

Madame Sylvie Beaudry nous dépose le bilan pour la ligue féminine de balle saison 2016 et par la même occasion adresse une demande pour avoir le terrain de balle le lundi soir, de mai à septembre 2017. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par la conseillère Annie Bélanger
Et Résolu

QUE : la municipalité donne suite à la demande de madame Beaudry d'avoir le terrain de balle le lundi soir, de mai à septembre 2017;

Adopté unanimement.

2016-329 Softball Matha (N/D B-1356)

Voulant former une nouvelle ligue de «Softball», monsieur Stéphane Gosselin nous adresse une demande pour avoir le terrain de balle le mercredi soir, de mai à septembre 2017. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et résolu

QUE : la municipalité délègue madame Mylène Letellier, directrice des loisirs, à rencontrer les personnes concernées afin de monter un horaire qui sera profitable et agréable pour tous ceux qui veulent profiter du terrain de balle;

Adopté unanimement.

2016-330 Fibre optique (N/D B-0064)

Dans le cadre du projet de déploiement de l'internet haute vitesse dans la municipalité et dans le but d'augmenter la couverture du réseau Wave, ELPC Solutions internet nous dépose une demande pour l'utilisation des structures de lampadaires pour effectuer l'installation d'une borne sans fil de nouvelle génération sur ces derniers. Ces bornes sans fil seraient reliées au réseau électrique par un électricien qualifié. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

CONSIDÉRANT QUE ce projet provient de la MRC de Matawinie;

Il est proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QUE : la municipalité est favorable à la demande de ELPC Solutions internet pour l'utilisation des structures de lampadaires pour effectuer l'installation d'une borne sans fil de nouvelle génération sur ces derniers;

Adopté unanimement.

2016-331 **Activités de Loisirs** (N/D B-0011)

Suite à leurs inscriptions à certains cours donnés à la piscine municipale de Saint-Gabriel, plusieurs résidents de Saint-Jean-de-Matha voudraient avoir la possibilité d'un remboursement sur l'inscription, étant plus élevée pour les non-résidents. Donner suite, s'il y a lieu, à ces demandes.

Proposé par la conseillère Annie Bélanger
Et résolu

QUE : la municipalité ne peut donner suite à cette demande;

Adopté unanimement.

2016-332 **CRAPO** (N/D B-0843)

Suite au projet-pilote de partenariat entre la municipalité et le Centre régional d'animation du patrimoine oral (CRAPO) qui était intervenu en mars 2015, Monsieur Michel Hinton, président nous demande de faire suite à ce projet-pilote dans le cadre de leur événement Bernard Adamus, spectacle solidaire avec le CRAPO qui aura lieu le 22 octobre prochain. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

ATTENDU QUE dans un contexte de finalité d'une entente de partenariat intervenue à l'intérieur d'un plan de redressement financier du CRAPO;

Il est proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et Résolu

QUE : la municipalité donne suite à cette demande pour une dernière année, et ce, pour un montant de 3000 \$, aux mêmes conditions qu'en 2015;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

2016-333

Groupe CTNP inc. (N/D X-0307)

Monsieur Nicolas Plouffe, président du Groupe CTNP INC. réitère sa demande à la municipalité de prendre en charge le déneigement du chemin du Golf selon la soumission déposée par Généreux construction au montant de 997,38 \$ et de le répartir sur le compte de taxes. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les chèques aux moments opportuns.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et Résolu

QUE : la municipalité donne suite à la demande de monsieur Nicolas Plouffe de prendre en charge le déneigement du chemin du Golf selon la soumission déposée par Généreux construction au montant de 997,38 \$ et de le répartir sur le compte de taxes;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer les chèques aux moments opportuns;

Adopté unanimement.

2016-334

Roussy Jean-Luc (9723-55-9708)

Monsieur Jean-Luc Roussy dépose une demande afin de remplacer une remise existante par une nouvelle remise située sur sa propriété sise au 1180, chemin de la Rivière-Blanche. Cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels applicables à la zone RF-3. Le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : la municipalité est favorable à la demande déposée par monsieur Roussy afin de remplacer la remise existante par une nouvelle remise située sur sa propriété sise au 1180, chemin de la Rivière-Blanche, conditionnelle à ce que le revêtement soit le même que la maison. Le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Adopté unanimement.

2016-335

Soumission «Entretien du réseau d'éclairage public»
(N/D X-0290)

Procéder, s'il y a lieu, à des demandes de soumissions par voie d'invitation pour l'entretien de notre réseau d'éclairage public pour les années 2017, 2018 et 2019.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la municipalité procède à des demandes de soumissions par voie d'invitation pour l'entretien de notre réseau d'éclairage public pour les années 2017, 2018 et 2019;

Adopté unanimement.

2016-336

Réfection de chaussée 2016 (N/D X-0346)

Autoriser, s'il y a lieu, le paiement au montant de 120 930,17 \$ taxes incluses à Pavage JD inc. pour les travaux de pavage sur divers chemins de la municipalité et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : soit autorisé le paiement au montant de 120 930,17 \$ taxes incluses à Pavage JD inc. pour les travaux de pavage sur divers chemins de la municipalité;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

2016-337

Réfection de chaussée 2015 (N/D X-0341)

Autoriser, s'il y a lieu, le paiement au montant de 21 274,02 \$ à Excavation Normand Majeau, représentant la retenue pour les travaux de pavage en 2015 sur divers chemins de la municipalité et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la municipalité autorise le paiement au montant de 21 274,02 \$ à Excavation Normand Majeau, représentant la retenue pour les travaux de pavage en 2015 sur divers chemins de la municipalité;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

2016-338

Exutoire du Lac-Vert (N/D X-0350)

Autoriser, s'il y a lieu, le paiement au montant de 70 134,75 \$ taxes incluses aux Entreprises Marcel Roberge pour les travaux à l'exutoire de Lac-Vert et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

Proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QUE : la municipalité autorise le paiement au montant de 70 134,75 \$ taxes incluses aux Entreprises Marcel Roberge pour les travaux à l'exutoire de Lac-Vert;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

2016-339

Services de la voirie et de l'urbanisme (N/D X-0346)

Autoriser, s'il y a lieu, l'achat de vêtements de travail pour les services de la voirie et de l'urbanisme, au coût de 2739 \$ + taxes.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : la municipalité est favorable à l'achat de vêtements de travail pour les services de la voirie et de l'urbanisme, au coût de 2739 \$ + taxes, avec l'obligation aux employés de les porter en tout temps sur les lieux de travail;

Adopté majoritairement.

2016-340

Deuxième projet de règlement 502-73 (N/D C-0638)

Procéder, s'il y a lieu, à l'adoption du deuxième projet de règlement 502-73, règlement visant à modifier le Règlement de zonage 502, afin de régir la garde de poules en usage complémentaire de l'usage résidentiel .

Proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QUE : la municipalité procède à l'adoption du deuxième projet de règlement 502-73, règlement visant à modifier le Règlement de zonage 502, afin de régir la garde de poules en usage complémentaire de l'usage résidentiel;

Adopté unanimement.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA
M.R.C. DE MATAWINIE

**RÈGLEMENT 501-13 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF N° 501**

**Règlement modifiant le Règlement administratif numéro 501,
plus particulièrement la section 3« Permis et certificats »,**

ATTENDU QUE les modifications proposées sont conformes au plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha;

ATTENDU QUE les modifications proposées permettent de coordonner celles-ci avec des modifications au règlement de zonage #502 ;

ATTENDU QUE les pouvoirs habilitants afin d'établir un tarif d'honoraires pour la délivrance des permis et certificats se trouvent au paragraphe 6 du premier alinéa de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Bernard Chassé lors de l'assemblée ordinaire du Conseil qui s'est tenue le 12 septembre 2016;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QU' : en conséquence de ce qui précède, il est par le présent règlement 501-13, statué, décrété et établi ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si récité au long et pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le Conseil décrète le présent règlement dans son ensemble et également titre par titre, chapitre par chapitre, section par section, article par article, paragraphe par paragraphe, alinéa par alinéa, de sorte que si un titre, un chapitre, une section, un article, un paragraphe ou un alinéa du présent règlement était ou venait à être déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continueraient de s'appliquer.

ARTICLE 3

Le paragraphe 3) de l'article 3.2.6 « Coût des permis et des certificats » du règlement administratif numéro 501 de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha est modifié par l'ajout du libellé suivant :

- garde de poules 25 \$

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTÉ À SAINT-JEAN-DE-MATHA
CE TROISIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE
DEUX MILLE SEIZE**

Monsieur Normand Champagne, Maire

Madame Nicole D. Archambault, d.g.

2016-341

Règlement 501-13 (N/D C-0637)

Procéder, s'il y a lieu, à l'adoption du règlement 501-13, règlement visant à modifier le Règlement administratif 501, plus particulièrement la section 3 « Permis et certificats ».

Proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QUE : le Règlement 501-13 soit et est adopté;

Adopté unanimement.

2016-342

Service de matières résiduelles (N/D B-1525)

Adopter, s'il y a lieu, la directive concernant le service de matières résiduelles et la gestion des bacs.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-de-Matha a procédé à l'achat de bacs pour la collecte des ordures, du recyclage et du compostage;

CONSIDÉRANT QUE chaque propriété a reçu les 3 bacs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-de-Matha reçoit plusieurs demandes de remplacement de bacs;

CONSIDÉRANT QUE pour être équitable envers tous les payeurs de taxes, la municipalité se doit de mettre en place une directive de gestion pour le service des matières résiduelles;

POUR TOUS CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Bernard Chassé

Et résolu

QUE : La municipalité de Saint-Jean-de-Matha appliquera la directive suivante concernant le service des matières résiduelles :

- 1- Les bacs servant à la collecte des ordures, du recyclage et du compostage sont des équipements qui appartiennent à la propriété. Chaque propriétaire est responsable de ses bacs;
- 2- Lors de la vente de la propriété, les bacs doivent rester sur le terrain de la propriété;
- 3- Tous les bacs doivent rester propres et intacts. Il est strictement interdit de les peindre d'une autre couleur et d'y inscrire quoi que ce soit;
- 4- Les bacs doivent servir uniquement pour le service des matières résiduelles;
- 5- Le remplacement des bacs est à la charge du propriétaire;
- 6- Les bacs peuvent être mis en bordure de la route le soir précédant la collecte. Lorsque la collecte a été effectuée, les bacs doivent être entreposés sur le terrain. L'entreposage des bacs est interdit en cours avant.

Adopté unanimement.

2016-343

Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha/Rapport

Adoption des rapports des incendies et des pratiques qui ont été déposés par le Service des incendies. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les chèques à cet effet.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et résolu

QUE : les rapports des incendies et des pratiques déposées par le Service des incendies soient et sont acceptés;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet;

Adopté unanimement.

2016-344

Transfert de fonds

Procéder, s'il y a lieu, à l'adoption de la liste de transfert de fonds au montant de 25 028 \$, selon la liste déposée à cet effet.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson
Et résolu

QUE : la municipalité procède, à l'adoption de la liste de transfert de fonds au montant de 25 028 \$, selon la liste déposée à cet effet;

Adopté unanimement.

2016-345

Liste des comptes à payer

Procéder, s'il y a lieu, à l'adoption de la liste des comptes à payer au montant de 52 948,52 \$ et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les chèques à cet effet.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson
Et résolu

QUE : la liste des comptes à payer soit et est adoptée au montant de 52 948,52 \$

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet;

Chèques	Fournisseurs	Montants
12879	A.M.C. informatique enr.	45.98
12880	Auto Concept enr.	350.67
12881	Ayotte Sylvain	30.00
12882	Beaulac inc.	91.97
12883	Bélanger Annie	22.00
12884	Bell Gaz Itée	118.04
12885	Bruneau Jean-François	30.00
12886	Canadian Tire 200	160.95
12887	Certilab inc.	1198.90
12888	Chassé Bernard	83.00
12889	Comtois, Landry et Ouellet inc.	54.34
12890	C.R.S.B.P.	170.42
12891	Eddynet	1061.34
12892	Équipements industriels Joliette inc.	1545.61
12893	Fédération Québécoise	355.02
12894	Felix Sécurité inc.	723.77
12895	Foresterie B.R.	919.80
12896	Garage Carl Gadoury	543.07
12897	Genereux construction inc.	5576.29
12898	Geneq inc.	6323.63
12899	Imprimerie R. Pinard	1422.83
12900	Imprimerie Yado	503.02
12901	Inspecteur Canin	551.88
12902	Jacques Thibault	862.31
12903	Joly Benoit	15.00
12904	Lapierre-Grimard Alexia	137.96
12905	Léonard Nicole	471.66
12906	Les entreprises C. Bédard	165.45
12907	Les habitations Richard Hébert inc.	111.53
12908	Les services EXP inc.	978.15
12909	Martech inc.	1719.46
12910	Metro Boucher	891.59
12911	Municipalité Saint-Félix-de-Valois	1666.93
12912	PG solutions	783.21
12913	Pièces d'auto le Portage Itée	155.96
12914	Pierre Bertrand traitement de l'eau	2069.55
12915	Pitney Bowes	246.89
12916	Produits de béton Granby	4081.61
12917	Produits Shell Canada Itée	190.72
12918	Provost Martin	45.00
12919	Librairie Renaud-Bray inc.	29.87
12921	Rivest et fils	3764.84
12922	Robillard André	275.94
12923	SEAO Constructo	43.08
12924	Serrurier Vincent inc.	20.70
12925	SGSF Centre de matériaux secs	4219.12
12926	Sinfonia de Lanaudière	1724.63
12927	Société Raynald Mercille	1192.47
12928	Solmatech inc.	3259.54
12929	Technicomm	206.92
12930	Fleetcor Canada Mastercard	450.75
12931	Vitrierie Lafortune inc.	178.18
12932	Wolseley	770.36
12933	Xerox Canada Itée	97.05
Prelev	Visa Desjardins	239.56
	TOTAL :	52 948,52 \$

Adopté unanimement.

2016-346 **Travaux de voirie 2016** (N/D B-2041)

Faisant suite à la subvention accordée par le Ministère des Transports au montant de 23 646 \$ pour les travaux d'amélioration de la rue Saint-Jean, adopter, s'il y a lieu, une résolution approuvant les dépenses, conformément aux exigences du Ministère des Transports.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Saint-Jean pour un montant subventionné de 23 646 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports;

QUE : les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue St-Jean dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

Adopté unanimement.

2016-347 **Mercille Raynald** (N/D B-1905)

Mettre fin, s'il y a lieu, à l'entente intervenue par la résolution 2001-676 relative au mandat de monsieur Raynald Mercille comme consultant en gestion du personnel et relation de travail.

Proposé par la conseillère Annie Bélanger
Et Résolu

QUE : la municipalité met fin à l'entente intervenue relative au mandat de monsieur Raynald Mercille comme consultant en gestion du personnel et relation de travail;

QUE : demande soit faite à Maître Mercille de nous déposer la tarification horaire de ses services, pour besoin ultérieurement;

Adopté unanimement.

2016-348

Crevale (N/D B-0108)

Renouveler, s'il y a lieu, notre certification OSER-JEUNES au coût de 50 \$ pour l'année 2016-2017. Autoriser, le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et résolu

QUE : la Municipalité renouvelle sa certification OSER-JEUNES au coût de 50 \$ pour l'année 2016-2017;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

2016-349

Légion Royale Canadienne (N/D B-0330)

Monsieur Jean-Pierre Ratelle, vice-président sollicite notre appui à l'occasion du Jour du Souvenir, en commémorant par le port du Coquelicot ou en contribuant à l'achat d'une couronne, au coût de 70 \$, laquelle sera déposée en mémoire des anciens combattants disparus. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : la municipalité appuie le Jour du Souvenir, en commémorant par le port du Coquelicot ou en contribuant à l'achat d'une couronne, au coût de 70 \$, laquelle sera déposée en mémoire des anciens combattants disparus;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

2016-350

Relevé Sanitaire (N/D X-0343)

Autoriser, s'il y a lieu, le versement final de 12 024 \$ + taxes représentant 20 % des travaux à Groupe Hémisphère, pour le relevé sanitaire des dispositifs de traitement des eaux usées des quatre plans d'eau de la municipalité et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

Proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QUE : la municipalité autorise le versement final de 12 024 \$ + taxes représentant 20 % des travaux à Groupe Hémisphère, pour le relevé sanitaire des dispositifs de traitement des eaux usées des quatre plans d'eau de la municipalité;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

2016-351

Organisme des bassins versants de la zone Bayonne
(N/D B-1492)

Monsieur Jean-Pierre Gagnon, directeur général nous demande un appui à un projet visant à organiser des activités de sensibilisation et de mobiliser les citoyens afin de soulever l'intérêt de la protection et de la conservation des milieux humides de notre territoire. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et résolu

QUE : la municipalité donne son appui au projet de l'Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne;

Adopté unanimement.

2016-352

Chambre de commerce Saint-Jean-de-Matha (N/D B-1095)

La Chambre de commerce de Saint-Jean-de-Matha nous dépose un plan de relance 2016-2017 et demande à la municipalité le congé de leur loyer pour la période d'octobre à décembre 2016, une avance de fonds de 4500 \$ suite à l'entente intervenue pour la réalisation du kiosque touristique et un investissement dans l'achat d'équipement pouvant servir au festival Festi-Force afin qu'il puisse obtenir une subvention de la MRC de Matawinie. Donner suite, s'il y a lieu à ces demandes.

Proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QUE : la Municipalité verse l'avance de fonds prévue pour l'année 2017 au montant de 4500 \$ suite à l'entente intervenue pour la réalisation du kiosque touristique;

QUE : la Municipalité ne peut donner suite aux autres demandes déposées;

QUE : le Maire et la directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES

2016-353

Levée de l'assemblée

Proposé par la conseillère Annie Bélanger

QUE : la présente assemblée soit et est levée.

Fin de l'assemblée à 20 h 34

Adopté unanimement.

Normand Champagne, Maire

Nicole D. Archambault, d.g.